



DEMANDE DE SUBVENTION FONDS COMMUNAL POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 6 juillet 2018 le règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable a été approuvé par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

La Municipalité encourage les projets qui permettent de réaliser des économies d'énergie ou de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

Vous pourrez désormais trouver sur notre site internet www.chavornay.ch, rubrique vie pratique, les documents suivants :

- le règlement, ainsi que la liste des critères pour l'octroi des subventions;
- le formulaire de demande de subvention.

Vous pouvez également les obtenir au guichet du greffe municipal ou de la bourse communale.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à M. Serge Willommet, secrétaire municipal au 024 442 85 10.

La Municipalité